



## BULLETIN INFO-MRCT COVID-19

Numéro 5 – 3 avril 2020

*Cette infolettre s'adresse au milieu municipal et vise à partager de l'information sur différents enjeux rencontrés en cette période de crise. La MRC souhaite jouer son rôle de leader socio-économique sur son territoire tout en demeurant à l'écoute de ses municipalités locales.*

### **LE COMITÉ STRATÉGIQUE**

---

#### Composition du comité

- Claire Bolduc, préfète
- Daniel Barrette, préfet suppléant, maire de Laverlochère-Angliers, responsable du secteur est
- Lyne Ash, mairesse de Nédélec, responsable du secteur nord
- Yves Ouellet, maire de Témiscaming, responsable du secteur sud
- Michel Roy, maire de Ville-Marie, responsable du secteur centre
- Lyne Gironne, directrice générale

#### Dossiers discutés au sein du comité

- Allègements fiscaux reliés aux taxes générales et de services
- Offre de livraison pour les besoins essentiels sur l'ensemble du territoire
- Fermeture des régions et l'arrivée de points de contrôle.
- Soutien à la clientèle plus vulnérable
- Développement économique en situation de crise
- Transport des intrants agricoles
- Mesures du gouvernement fédéral
- Gestion des matières résiduelles
- Les communications en gestion de crise
- Tenue des événements et fêtes locales pour mai et juin
- Dotation spéciale de fonctionnement
- Travailleurs agricoles étrangers
- Inventaire des équipements de protection individuelle (EPI)
- Émission des permis vs le début des travaux
- REL incluant le conteneur à l'entrée du chemin de Pénétration à Béarn
- Début de la saison de la pêche et de la chasse à l'ours et accès aux ZEC
- Cas positifs à la Covid-19 dans la MRC de Témiscamingue
- Accès aux aires publiques et parcs municipaux

En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'un des membres pour soulever un besoin, une question sur laquelle, le comité pourrait travailler.

### **FERMETURE DES ACCÈS ROUTIERS AU TÉMISCAMINGUE**

---

Suivant la résolution émise par la municipalité de Béarn, qui demande au gouvernement, une fermeture complète, avec points de contrôle, de notre MRC, Madame Bolduc a transmis une correspondance (courriel) auprès des membres du conseil pour partager son point de vue et faire état de la dynamique régionale. Rappelons que seule la Santé publique, peut décréter un état d'urgence, actuellement.

### **NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL : DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

---

Une municipalité est tenue, avant de déclarer un état d'urgence local pour un motif lié à la pandémie de la COVID-19, d'obtenir l'autorisation du directeur national de santé publique et qu'elle doit respecter, dans l'exercice des pouvoirs prévus par l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), toute condition que celui-ci peut fixer au cours de cet état d'urgence, incluant toute restriction à l'exercice d'un ou de plusieurs de ces pouvoirs.

### **NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL : PASSATION DE CONTRATS – OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

---

Tout organisme assujéti aux règles de passation des contrats applicables au secteur municipal, l'ouverture des soumissions s'effectue en présence de deux témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, et que l'organisme produise un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions qu'il rend disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offre

### **NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL : VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

---

Toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires doit être reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire, à la date fixée dans un avis public donné par la municipalité; la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis. Nous avons donc convenu de reporter la date de vente d'immeubles pour défaut de paiements da taxes municipales prévue le 14 mai.

## **DÉPLIANT D'INFORMATIONS POUR LA POPULATION**

---

Dès mardi prochain, un dépliant d'informations sur différents services offerts, en cette période pandémique, sera distribué dans tous les casiers postaux de la région, version française et anglaise (voir document ci-annexé). Cette initiative a été réalisée grâce au travail de la Corporation de Développement Communautaire et en collaboration avec la Société de développement du Témiscamingue et les frais de production et de distribution seront partagés entre la SDT et la MRCT.

## **DISCUSSIONS AVEC LE MAMH**

---

Des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les MRC's et le Ministère afin de répondre aux questions du monde municipal et de trouver des solutions aux enjeux soulevés. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires. Il est à noter que les communautés autochtones sont désormais incluses dans cet échange téléphonique.

## **CONTACTS RÉGULIERS AVEC LE CISSSAT**

---

Les échanges entre le CISSSAT et la Conférence des préfets de l'A-T se poursuivent sur une base régulière. Ces rencontres ont lieu à tous les mardis et vendredis, en avant-midi.

Les informations en lien avec les cas positifs à la Covid-19 sont alors partagés auprès des participants, mais ceux-ci sont soumis à la confidentialité, jusqu'à ce que la conférence de presse du Premier ministre du Québec ait permis d'en faire l'annonce.

## **INTERVENTION À CKVM**

---

Notre préfète continue ses interventions sur les ondes à tous les jours, à 11 h 30. Nous vous invitons donc à syntoniser CKVM ou à surveiller la page Facebook de la MRCT (où l'entrevue est diffusée en direct), pour écouter ses interventions et ainsi, avoir accès à différentes informations.

Voici la programmation pour la prochaine semaine :

- Lundi : Intervention conjointe avec la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Mme Émilise Lessard-Therrien
- Mardi : Nouveau programme de soutien aux PME.
- Mercredi : Intervention de Sébastien Lemire
- Jeudi : À définir selon l'actualité
- Vendredi : À définir selon l'actualité

## **INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

---

L'inventaire a été réalisé au cours de la semaine, par la SDT, auprès des entreprises du Témiscamingue, et auprès des municipalités locales, par la MRC de Témiscamingue. Les organisations qui souhaitent mettre à contribution leur inventaire des équipements de protection individuelle (EPI), ont complété le formulaire en ligne.

## **ALLÈGEMENTS FISCAUX**

---

Les municipalités continuent de revoir leur façon de faire relativement aux taxes municipales, elles nous en informent régulièrement. Nous en faisons un tableau synthèse, qui sera disponible sous peu sur le site web de la MRC.

## **LA MUNICIPALITÉ DOIT-ELLE ANNULER LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS SUR SON TERRITOIRE**

---

Le MAMH a partagé l'information suivante :

*« Pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec. L'une de ces directives interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines exceptions. En conséquence, la municipalité est tenue, dans le respect de l'interdiction décrétée, d'annuler tout événement sportif ou culturel. Qui plus est, comme la municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, aucun événement ne peut s'y dérouler. »*

Le bureau régional du MAMH recommande, depuis le début de cette crise, que nous puissions nous adapter, presque quotidiennement, aux décrets édictés par le gouvernement. Les effets des arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux prennent généralement effet immédiatement ou très rapidement laissant peu de temps aux municipalités pour s'adapter et se conformer.

La situation évolue rapidement, il est difficile de prévoir les directives à être appliquées au mois de mai. Il serait alors judicieux que les élus soient disponibles pour participer à des séances extraordinaires pendant cette période afin de pouvoir rapidement prendre les décisions qui s'imposent. La municipalité pourrait aussi ajourner sa séance régulière à la mi-avril, lui permettant d'avoir une meilleure idée de la situation à ce moment-là.

La MRC de Témiscamingue est en relation avec la FQM pour tenter d'obtenir des outils et des précisions, afin de bien outiller les municipalités locales.

## ÉMISSION DES PERMIS ET LE DÉBUT DES TRAVAUX

---

Une de nos municipalités a demandé s'il y a une directive concernant les demandes de permis de construction. Il s'agit d'une demande pour une construction sur terrain privé, exécutée par un ouvrier privé. Nous avons suggéré à la municipalité qu'en cette période de distanciation sociale, il vaudrait mieux remettre la construction à plus tard, mais nous avons demandé au MAMH s'il y a une directive quelconque qui encadre clairement une telle situation et qui pourrait être partagée aux municipalités.

Des validations ont été faites auprès du bureau régional du MAMH qui a émis, l'avis préliminaire suivant : A priori, la construction, sauf pour les travaux urgents, est actuellement gelée jusqu'au 13 avril. Quand le gel sera terminé, en principe, les travaux de construction pourront se poursuivre.

Des vérifications supplémentaires sont actuellement en cours au MAMH pour tenter d'obtenir davantage d'informations sur la question.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

Comme des citoyens emportaient beaucoup de matériaux et encombrants au conteneur de Béarn (entrée de la ZEC Kipawa), la MRC de Témiscamingue a retiré celui-ci. Voici quelques éléments de réflexions, justifiant cette décision :

1. Le site de Béarn a été fermé, car il agit comme REL pour les usagers du chemin de Pénétration et pour le TNO accessible via ce secteur.
2. Les REL ne sont pas considérés comme un service essentiel : la collecte des matières résiduelles, oui, mais pas les relais d'écocentre.
3. Le conteneur qui est installé à l'entrée de la ZEC Kipawa, dessert principalement les usagers de la forêt, qui proviennent de l'Ontario ou des USA. Les résidents du Témiscamingue peuvent apporter leurs déchets, à la maison.
4. Pourquoi ne pas réouvrir notre écocentre, pour accueillir des citoyens, afin d'éviter des dépotoirs dans la nature ? Comme les règles gouvernementales se resserrent de jour en jour, nous préférons ne pas mettre à risque notre personnel, pour un service non déclaré essentiel.
5. Nous allons continuer de porter des messages de prévention et de civisme pour éviter les dépotoirs en forêt et continuer d'inviter les citoyens à conserver leurs encombrants à la maison.

## SUBVENTION SALARIALE TEMPORAIRE POUR LES EMPLOYEURS

---

Cette mesure n'est pas admissible pour le milieu municipal. En effet, Les employeurs admissibles comprendraient des employeurs de toutes tailles et de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des entités du secteur public. Pour lire le communiqué au complet, [ici](#).

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

La crise actuelle amène certains défis pour les gestionnaires. L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés tiendra sa 2<sup>e</sup> journée sur la question, qui consiste à la diffusion de plusieurs webinaires, sur différents thèmes. Pour plus de détails, voir [ici](#).

Excellent article à lire sur la gestion du stress et de l'anxiété en période de télétravail, [ici](#).

## SITES INCONTOURNABLES

---

- [Site officiel du gouvernement du Québec pour le Covid-19](#)
- [Situation des cas au Québec](#)
- [Site officiel du gouvernement du Canada pour le Covid-19](#)
- [Site officiel du gouvernement de l'Ontario pour le Covid-19](#)
- [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)
- [Fédération québécoise des municipalités](#)
- [Éducaloi : réponses à vos questions](#)
- [Institut national de la Santé publique](#)

## OUTILS PERTINENTS À PARTAGER

---

Tout savoir sur la COVID-19 et sa propagation, cliquez [ICI](#).

Guide de soutien pour vos employés qui doivent travailler à distance, cliquez [ICI](#).

Section du site web de la MRC, [ici](#).

Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19, [ici](#)

Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie. Comment le soutenir? [Ici](#).

Covid-19 : [Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca)

Différentes sections du site web de la SDT :

1. Encourageons l'achat local, [ici](#).
2. Les mesures pour les entreprises, [ici](#).
3. Les services offerts par les organismes communautaires, [ici](#).
4. Piste d'actions de Femmessor, [ici](#).
5. Une pandémie de fraude, [ici](#).

6. Outil : affiche de mesures extrêmes, [ici](#).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**  
**PRENEZ SOIN DE VOUS !**